

AVIS

**DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SUR

**LES RAPPORTS ANNUELS DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXERCICE
2019 DES PROGRAMMES EUROPÉENS**

FSE, FEDER ET PDRR-FEADER

04 SEPTEMBRE 2020

Le CESER a été consulté le 20 août 2020, par voie de procédure écrite, en sa qualité de membre du CNS (Comité National de Suivi), par les Autorités de gestion respectives, sur les Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) de l'exercice 2019 des programmes européens FSE¹, FEDER² et PDRR-FEADER³.

Après examen des documents afférents, le CESER prend acte des RAMO 2019 au titre des programmes FSE, FEDER et PDRR-FEADER, lesquels intègrent les informations habituelles sur l'état d'avancement des programmations.

Comme à l'accoutumée, il saisit l'opportunité qui lui est donnée pour formuler certaines préconisations, qui n'ont toutefois pas vocation à modifier le contenu de ces rapports.

Ainsi, les programmations touchant à leur fin, le CESER restera particulièrement attentif aux travaux d'évaluation ex post qui se profilent. Dans ce cadre, il renouvelle le besoin impérieux de s'assurer des retombées pour La Réunion de l'ensemble des soutiens financiers apportés par l'Europe, sous l'angle de l'ancrage territorial, pour lequel les partenaires se sont engagés au travers de la signature d'un Mémoire⁴. Le principe de cette dynamique consacrée par l'ensemble des acteurs du territoire doit demeurer une constante au cœur de toutes les politiques publiques et requiert donc un changement de paradigme.⁵

Dans sa mission de « *contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* » (Cf. article 32 de la Loi NOTRe du 7 août 2015), le CESER questionnait récemment « *l'articulation entre les moyens financiers alloués et les résultats mesurés au niveau européen, notamment par les indicateurs de compétitivité régionale (Regional Competitiveness Index)* »⁶. Dans le classement opéré en 2019, La Réunion se place au 217^{ème} rang des 268 régions européennes.

En conséquence, le CESER considère que la mesure des impacts, tant quantitative que qualitative, doit se traduire par une amélioration de ces indicateurs, s'agissant aussi bien des évaluations ex post de la programmation en cours de finalisation que des évaluations ex ante tenant à la programmation en préparation (2021-2027).

Le CESER rappelle qu'il avait précédemment préconisé, pour l'ensemble des politiques européennes, la réalisation ex ante d'Évaluations Socio-Économiques (ESE), pour mesurer non seulement les impacts directs ou indirects pour les bénéficiaires et le territoire, mais également les effets des interventions en termes d'externalités (positives ou négatives).

En termes de gouvernance, le Comité Régional d'Évaluation (CRE), à vocation partenariale, placé auprès de l'AGILE⁷, qui exerce ses missions dans un cadre partagé et concerté, revêt tout son intérêt au service de la cohérence territoriale des politiques européennes mises en œuvre sur et pour notre territoire.

¹ FSE : Fonds Social Européen.

² FEDER : Fonds Européen de Développement Régional.

³ PDRR-FEADER : Plan de Développement Rural Régional La Réunion – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

⁴ Mémoire : « L'Ancre territoriale Réunion » – Région Réunion/CESER, du 8 décembre 2018.

⁵ Rapport du CESER : « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion* » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

⁶ Avis du CESER en vue de l'élaboration d'un diagnostic territorial pour la préparation des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2027, du 16 janvier 2020.

⁷ AGILE : Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne.